

Image not found or type unknown



Nu propriétaire construction terrain

Par **quenotte68**, le **06/08/2020** à **11:43**

Bonjour,

Suite à la succession de mon père, je suis en nu propriété avec mon frère et ma mère est usufruitière sur une maison et des terrains agricoles. Je souhaite construire en utilisant une ou deux parcelles cela implique de changer le statut du terrain en constructible pour la part ou je souhaite construire. Mes questions sont les suivantes dans un premier temps comment procéder pour devenir seule propriétaire (les parties sont d'accord avec ma démarche) des parcelles ou je souhaite construire. Le bornage du terrain doit-il intervenir avant ou après l'acte notarié et aussi a quel moment changé le statut du terrain avant ou après.

Merci pour votre réponse.

Marie